Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 14 Dhoulhajja 1443
13 Juillet 2022

N° 82

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1536**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1538**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1541**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1541**
Avis aux créanciers..... **1545**
Convocations
Sociétés anonymes **1546**
Divers
Avis au public..... **1548**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Avis d'information

Hammamet leisure company SA

Société anonyme

Au capital de 21 857 100 dinars

Identifiant unique : 1004257A

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1000 - Bab Bhar - Tunis - Tunisie

La Société Hammamet Leisure Company SA porte à la connaissance de ses actionnaires et de toute autre personne intéressée que le Conseil d'Administration de la société réuni le 20 Juin 2022 à 11h au siège social de la société sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis a décidé à l'unanimité l'annulation de l'Assemblée Générale Extraordinaire programmée pour le 24 Juin 2022 portant sur la réduction du capital de la société HLC (convocations publiées le 24 mai 2022 au Bulletin du Registre National des Entreprises sous le numéro 202237718 et le 27 mai 2022 au Journal Officiel de la République Tunisienne sous le numéro 2022T00571SANB3).

2022T00776SANB2

SOCIETE HAMMAMET ERLEBNISGASTRONOMIE - SARL

Capital social : 1 000 000 DT

Siège social : Route Khanguet El Hojjej Grombalia 8030

Identifiant unique : 0384967F

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date 28/6/2022 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 30/6/2022 sous le numéro 22703261 quittance numéro 064101, et suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28/6/2022 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 30/6/2022 sous le numéro 22703260 quittance numéro 064093, dont une copie de chaque a été déposée au registre national des entreprises sous le numéro 202251778 en date du 6/7/2022 il a été approuvé ce qui suit :

- Le dépôt des états financiers de l'année 2021

- L'application des dispositions de l'article 142 du C.S.C.

2022R01787SANB2

Réduction du capital social

HOPITAL PRIVE EL AMEN

SA au capital de 8.400.000 Dinars

En cours de réduction

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, 1053, Les Berges du Lac - Tunis

RC : B24169352010

MF : 1170032L

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 juillet 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis en date du 7 juillet 2022 sous le n°22503189 quittance n°5222 et quittance n°5223 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises en date du 7 juillet 2022 sous le n°202252237 et en application des articles 307 et 308 du code des sociétés commerciales, il a été décidé ce qui suit :

1/ La réduction de capital social d'un montant nominal de 6.300.000 Dinars, le ramenant ainsi de 8.400.000 TND à 2.100.000 Dinars; avec l'objectif de restitution d'apports aux actionnaires. Cette réduction sera réalisée par la diminution de la valeur nominale de l'action de dix (10,000) Dinars à Deux Dinars et demi (2,500) Dinars et que la somme de 6.300.000 Dinars, correspondant au montant de la réduction du capital sera intégralement remboursée aux actionnaires à raison de 7,500 Dinars par action détenue.

La présente décision de réduction du capital sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un est en langue arabe conformément à la règlementation en vigueur.

Conformément aux dispositions des articles 311 du Code des sociétés commerciales, les créanciers dont la créance est née avant la date de la dernière annonce de la décision de réduction du capital ont le droit de s'opposer à cette réduction jusqu'à ce que leurs créances non échues au moment de la publication, soient garanties; Ne bénéficieront pas de ce droit les créanciers dont les créances sont déjà suffisamment garanties.

Le droit d'opposition devra être exercé dans le délai d'un mois à partir de la date de la dernière annonce de la décision.

2/ L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général, à l'effet de mettre en œuvre la première résolution dans les conditions exposées ci-dessus, et notamment, à l'effet

- De décider, en cas d'opposition des créanciers, de prendre toute mesure appropriée, constituer toute sûreté ou exécuter toute décision de justice ordonnant la constitution de garanties ou le remboursement de créances;

- De constater la réalisation de la condition suspensive susvisée

- De procéder à la réduction de capital par la diminution de la valeur nominale de l'action de dix (10) Dinars à deux Dinars et demi (2,5) Dinars et à la distribution corrélative du montant de la réduction de capital aux actionnaires à raison de 7,5 Dinars par action;

- De constater la réalisation définitive de la réduction du capital social et ce conformément aux dispositions des articles 307, 308 et 309 du code des sociétés commerciales.

- D'apporter aux statuts les modifications corrélatives ainsi que de procéder aux formalités consécutives à la réduction du capital social; et

Plus généralement, faire le nécessaire et prendre toutes mesures utiles pour assurer la bonne fin des opérations objet de la première résolution.

3/ L'assemblée générale extraordinaire, comme conséquence des résolutions qui précèdent, et sous réserve de la réalisation définitive de la réduction de capital, décide de modifier ainsi qu'il suit, l'article 6 des statuts :

"Article -6- nouveau" :

Le capital social est fixé à deux millions cent mille dinars (2.100.000,000 DT) divisé en Huit cent quarante mille (840.000) actions nominatives de deux dinars et demi (2.5) dinars chacune entièrement souscrites et intégralement libérées».

2022R01788SANB2

Notice d'information relative à l'augmentation du capital d'une S.A

(Prorogation du délai de souscription)

TUNISIAN SAUDI BANK

S.A au capital social de 100.000.000 DT

Siège social : 32 Rue Hédi Karray - 1082 Tunis BP 20 - Tunis

IU : 0013026E

En vertu du pouvoir accordé par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 12 mai 2022 au Conseil d'Administration de la Banque pour la réalisation de l'augmentation du capital et l'examen de son accomplissement et d'effectuer en conséquence toutes les formalités légales et réglementaires ainsi que la mise à jour des statuts.

Et en vertu du pouvoir accordé par le Conseil d'Administration de la Banque conformément à son procès-verbal du 26 mai 2022 à la Direction Générale, afin d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires pour la réalisation de la souscription à l'augmentation du capital.

La Direction Générale de la Banque a décidé de proroger le délai de souscription fixé initialement à 30 jours à compter du 10 juin 2022, date de publication de la notice relative à l'augmentation du capital au Journal Officiel de la République Tunisienne n°68, et le remplacer par un délai de 6 mois à compter de la même date.

2022R01791SANB2

Augmentation du capital

Société DJERBA THERMALISME

SA au capital de 13 000 000 dinars

Siège : Zone Touristique Houmt Souk Djerba

Objet : Activité touristique

Durée : 99 ans

Identifiant unique : 024795B

En vertu du PV de l'Assemblée générale extraordinaire du 28/3/2022 enregistré à la Recette des finances Djerba le 26/5/2022 sous le numéro 22802402. Il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital social de 3 500 000 dinars pour le porter de 13 000 000 dinars à 16 500 000 dinars. Cette augmentation est réalisée en numéraire pour un montant de 1 000 000 dinars et par l'incorporation du compte courant de l'actionnaire Béchir Khouja pour un montant de 2 500 000 dinars et par la suite par la création de 3 500 actions nouvelles de 1 000 Dinars chacune. Cette augmentation est assortie d'une renonciation au droit préférentiel de souscription pour M. Béchir Khouja, la Société Khouja Immobilière et la société SEMEN.

- Les fonds provenant de la souscription sont à verser dans un compte bloqué et indisponible auprès de la Banque UIB Tunis n°12026000108005983/68.

Les Actionnaires disposent d'un délai de 15 jours, pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, à partir de la date de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2022R01792SANB2

"LEDISON INDUSTRY SA"

Société anonyme

Au capital de : 720.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Elfahs Zaghouan Tunisie

Id. Unique : 1757060Z

Augmentation du capital social d'une société anonyme par application des dispositions de l'article 164 du Code des Sociétés Commerciales (de 720.000 TND à 1.320.000 TND)

Notice d'Information sur l'augmentation de capital

Objet : Fabrication d'appareils d'éclairage électrique.

Durée : 99 ans

Date et lieu de dépôt : Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 Juillet 2022, enregistré à la recette des finances El Fahs, en date du 8 Juillet 2022, enregistrement n° 22701039, quittance n°M029796, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 8 Juillet 2022 sous le n°AC06862022.

La société LEDISON INDUSTRY SA porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son assemblée générale extraordinaire du 8 juillet 2022 a décidé d'augmenter le capital social de la Société en numéraire d'un montant de six cent mille (600.000) dinars pour le porter de sept cent vingt mille (720.000) dinars à un million trois cent vingt mille (1.320.000) dinars, et ce, par l'émission de Soixante Mille (60.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix (10) Dinars chacune, sans prime d'émission, à libérer intégralement lors de la souscription et réservées à un nouvel actionnaire la Société BH EQUITY.

Suppression du droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale après avoir constaté la renonciation de tous les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, et après avoir approuvé les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes à ce sujet, a décidé de supprimer les droits préférentiels de souscription.

Caractéristiques de l'émission :

Montant :

Le capital social sera augmenté d'un montant de six cent mille (600.000) dinars pour le porter de Sept cent vingt mille (720.000) dinars à un million trois cent vingt mille (1.320.000) dinars, et ce, par l'émission de soixante mille (60.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix (10) Dinars chacune, à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription et réservée à un nouvel actionnaire la Société BH EQUITY.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises d'une valeur de dix (10) Dinars l'action sans prime d'émission, à libérer intégralement lors de la souscription.

Délai de souscription :

Quinze (15) jours à partir de la date de parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens

avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de souscription, avec l'application des termes de l'article 298 du code des sociétés commerciales.

Lieu des souscriptions et des versements :

Les souscriptions seront reçues au bureau de la société sis à la Zone Industrielle Elfahs Zaghouan,

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible réserve à l'augmentation de capital en numéraire de la société LEDISON INDUSTRY SA et ouvert auprès de la BH BANK - Agence Berges du Lac 1, sous le n°14066066300700103258.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 60.000 actions nouvelles émises porteront jouissance en dividendes à partir de la date de libération et seront assimilées aux actions anciennes après la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur.

Mise à jour des statuts :

Il a été décidé également de modifier l'article 6 des statuts.

2022R01797SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Désignation du gérant

CEGAUDIT

SARL au capital de 50 000 dinars

Complexe YESMINE TOWER BLOC B

M.F : 014273YAM 000

RNE : B147662002

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire en date du 28 juin 2022, enregistré à la recette Charguia - Tunis sous le numéro 22701342 quittance M089702, il a été décidé de renouveler le mandant de gérant de monsieur Lotfi Hammi jusqu'à approbation des états financiers 2024. Une copie du PV a été déposée au registre national des entreprises sous le numéro 202251006 du 4/7/2022.

2022T00778SRLB2

LA SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS GAZEUSES EXPORT - SARL

Capital social : 150.000 DT

Siège social : Z.I 8030 Grombalia

Identifiant unique : 1030368 F

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date 28/6/2022 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 30/6/2022 sous le numéro 22703262 quittance numéro 064114, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises sous le numéro 202251766 en date du 6/7/2022 il a été approuvé ce qui suit :

Le dépôt des états financiers de l'année 2021

La nomination de la société MS Louzir Deloite en qualité de commissaire aux comptes pour les années 2022, 2023 et 2024.

2022R01786SRLB2

CLINIQUE DE DIALYSE DE FRANCEVILLE

SARL au capital de 87.000 dinars

Siège social : 9, Rue Ibn El Fourat El Omrane Tunis

Affiliation CNSS : N°208452/96

MF : 510666C/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 15 Juin 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 29 juin 2022 sous le n°22803074 Q. n°5041 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 7 juillet 2022, dossier n°202252065 les associés ont décidé :

De renouveler le mandat du gérant Mr Ezzeddine Ghorbel pour une période de 3 ans (2022-2023 et 2024)

Et de renouveler le mandat du commissaire aux comptes Mr Mohamed Frikha pour une période de 3 ans (2022-2023 et 2024).

2022401810SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de F.C enregistré à la recette des finances Menzah 9 Tunis le 30/6/2022 quittance 69621 enregistrement n°22202346 Mr. Wissem Iben Haj Youssef a vendu à Atef L'Habib Ben Chouikha la totalité de F.C Avenue Salah Ben Youssef N32 Bis El Menzah9 avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toutes les oppositions seront acceptées au lieu de l'acheteur 37 rue El kods Ariana supérieur. Cette annonce a été publiée aux journaux Essabeh et le Temps le 6/7/2022.

2022T00779FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 14/6/2022 enregistré à la recette des finances de Raoued le 24/6/2022 enregistrement numéro 22202616 quittance numéro M079306 Monsieur Nasser Ben Salem El Karoui titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro 06508210 et Monsieur Youssef Ben Tahar El Karoui titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro 06509127 ont vendu à Monsieur Omar Ben Mounir Saafi titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro 09784756 la totalité du fonds de commerce situé à 104 Avenue Fethi Zouheir Enkhilette Ariana.

Les oppositions sont acceptées dans les délais légaux auprès de maître Adel Ben Nasr avocat ayant son bureau à 14 rue Hédi Nouira Tunis.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien du 8/7/2022.

2022R01790FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 27/6/2022 enregistré à la recette des finances d'Akouda en date

du 6/7/2022 sous n°22202483 quittance n°M026493, Mr Abdelhakim Ben Mongi Bannour ont vendu à Mr Bilel Ben Mongi Bouker, le fonds de commerce exploité en vente des fruits secs tabac journaux, sis à la Route Touristique Aouled Souguir Chott Meriam Sousse avec ses éléments corporels et incorporels, les partis ont élu étude Maître Diouani Maher sis à l'avenue Ibn Aljazzar Imm Dar Alhamad Sousse pour la réception des oppositions dans un délai de vingt jours.

Cette annonce est parue au quotidien Echourouk du 8/7/2022.

2022S00816FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé crée le 22/02/2022 enregistré le 26/4/2022 à la recette des finances rue Fraj Lamim Ksar Hellal Monastir quittance n°M029166, monsieur Mohamed Ali Tounsi a vendu à la société "TOUNSI GROS" représentée par son gérant monsieur Mohamed Ali Tounsi la totalité du fonds de commerce avec ses éléments matériels et immatériels situé dans un local au coin de la rue Palestine et rue Hannibal Ksar Hellal Sfax dont l'objet est le commerce des prêts à porter en détail.

L'acceptation des oppositions se fait dans le local du fonds de commerce auprès de l'acquéreur société "TOUNSI GROS" dans un délai de vingt jours à compter de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal «Le Temps» le 02 juillet 2022.

2022X00868FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite au contrat de donation établi par le notaire Maître Abdessalem Medhioub et son assesseur en date du 27 juin 2022 enregistré à la recette des finances Arbi Zarouk Sfax le 30 juin 2022, quittance n°M041665, madame Naziha Gargouri a donné à son fils Ali Dhieb la totalité d'un fonds de commerce vente des chaussures sis à la rue Charles de Gaule n°11 Tunis au prix 50.000 dt.

Les créanciers doivent faire oppositions entre le donateur et Mr Ali Dhieb à l'adresse de fonds de commerce dit ou bien au cabinet de notaire maître Abdessalem Medhioub n°100 rue des Notaires Sfax dans les 20 jours de la publication du présent avis au jort.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk le 5/7/2022.

2022X00884FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître Abdelkafi Fatma

Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 24 et le 25 juin 2022 et enregistré à la recette des finances Gremda le 01 juillet 2022 quittance n°M068146 l'enregistrement n°22201682 Madame Marwa bent Mohamed Baklouti, titulaire de la CIN n°08890938 et de l'identifiant unique n°1736839N et matricule fiscal n°1736839/N/C/000 domiciliée à l'Avenue 5 Août immeuble Bouhlel Sfax a cédé à la société NOBLEX DISTRIBUTION domiciliée à route de Gremda Km 2,5 impasse Fourati Sfax 3027 titulaire de l'identifiant unique n°1298736Q et matricule fiscal n°1298736Q/B/M/000 tout le fonds de commerce sis à route de Gremda Km 2,5 Sfax destiné à la vente de pâtisserie inscrit à RNE sous le n°1736839N.

Les éventuelles oppositions seront effectuées au bureau de Maître Fatma Abdelkafi sis à l'Av. Taïeb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent dans le journal officiel de la République Tunisienne. Au-delà de ce délai les oppositions n'auront aucun effet.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah du 7 juillet 2022.

2022X00885FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Tina Sfax le 4/7/2022 Quittance n°M032960 Enregistrement n°22201102 Mr Mohamed Ali Chaaben a vendu à Fayez Eloumi l'ensemble du fonds de commerce sis à la route Matar km 7 Sfax exploiter en café avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être formulées dans le délai de 20 jours à partir de sa publication, au jort et entre les mains de l'avocat Maître Mahmoud Ennouri matricule fiscal 783174A/A/P000 à son cabinet sis à Immeuble El Manar Escalier "C" 2ème étage n°10 - 3000 sfax.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk le 7/7/2022.

2022X00886FCCC2

Désistement d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P enregistré à la recette des finances à la rue Ghandi le 30 Juin 2022 sous le n°22202853 Quittance n°69051, la société «TYPE MODELE CAR SERVICES TMCS» société unipersonnelle à responsabilité limitée -SUARL- représentée par son gérant dont le siège est sis au 01, rue Sleheddine Bouchoucha, La Marsa, Tunis, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique (RNE) N°0923036W s'est désistée en faveur de la société «B.M TRAVEL» société à responsabilité limitée - SARL- représentée par son gérant dont le siège est sis au 16 bis, avenue des Nations Unis, 1001, Tunis, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique (RNE) n°1054519F, de la totalité du fonds de commerce lui appartenant à usage de dépôt et garage de réparation et de maintenance des voitures de locations sis au 17 bis rue Fares Khouri Tunis.

Les oppositions doivent être formulées dans les 20 jours suivant la parution du présent avis au local où se trouve le fonds de commerce, et ce conformément à l'article 191 du code de commerce.

La présente publicité est parue aux journaux Echourouk et «Le Quotidien» du 7 juillet 2022.

2022401804FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 14/01/2022 et enregistré à la recette des finances de Sbeïtla le 14/01/2022; selon quittance n°M003780; Ltifi Abdeiiatif a vendu à Rachdi Monom; la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à cité essourour est, Sbeïtla - Kasserine; avec ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de cet avis entre les mains de l'acheteur Rachdi Monom suscité.

Cette annonce a paru au journal Al-chourouk le 3/02/2022.

2022401805FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 14 Juin 2022 enregistré à la Recette des Finances Rue d'Autriche,Tunis le 4/7/2022 Q.M063344 E. 22203007, la Société Nouvelle Tendance, SARL, élisant domicile au 4ème étage de l'espace Makni, Avenue Tahar Ben Ammar, El Menzah 9, Tunis, représentée à l'effet des présentes par son gérant Monsieur Adel Makni (Id. Unique : 903510Q) a vendu à Monsieur Mustapha Ben Mefteh Touijer, titulaire de la CIN n°00300991, et Madame Khaouter Bent Hassen Ben Youssef, titulaire de la CIN n°04603750, élisant domicile au 1, Rue de l'Or, les Berges du Lac 2, Tunis : le fonds de commerce exploité situé au rez-de-chaussée du centre Naourez, Les Berges du Lac, Tunis, à usage de tous commerce à l'exception de Café et Restaurant, avec les éléments incorporels (clientèle et achalandage) et à l'exclusion des éléments corporels et du nom commercial.

Les oppositions seront reçues dans les vingt jours suivant la publication du présent avis au J.O.R.T dans le domicile élu à l'étude Maître Naoufel Ben Cheikh Larbi, sise au 17, Avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis.

Cet avis a été publié au journal "Echourouk" du 6/7/2022.

2022401815FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Que par acte SSP daté le 27-6-2022 et enregistré le 28-6-2022 à la recette des finances de La Marsa sous le numéro 22204096, quittance n°79803, Madame Houda Akremi a vendu à Monsieur Mohamed Arbi Trabelssi le fonds de commerce sis au 150, Avenue Hédi Chaker - La Marsa - Tunis.

Les oppositions se font entre les mains de Monsieur Mohamed Arbi Trabelssi, sis au 75, Rue des Pyramides - Cité Erriadh - La Marsa - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis a paru au journal le quotidien jeudi 7-7-2022.

2022401816FCCC2

Contribution par un fonds de commerce dans un capital social

Suivant les statuts de la société restaurant le quartier général, société à responsabilité limitée son capital social 83.000.000 Dinars, acte sous seing privé en date de 22/6/2022 enregistré à la recette des finances la Marsa le 01/7/2022 (reçu n°22704214 n°83049 d'enregistrement) Mr Nejib Rebaa titulaire de la CIN 06510386 demeurent à cité Romena Ghomrassen Tataouine, et Mr Nabil Boubaya titulaire de la C.I.N 06521385 demeurant cité El Anwar Ghomrassen Tataouine ont contribué au capital de la société restaurant le quartier général par la totalité du fonds de commerce avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels exploité au local 13 bis Avenue de l'indépendance la Marsa sa valeur selon le commissaire aux apports Mme Hanen Hichri est fixé à 82.000.000 Dinars.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk paru le 5/7/2022.

Les oppositions doivent se faire auprès du cabinet Maître Imen Labidi Avocate sis 62 Avenue de la Liberté 1002 - Tunis et ce dans un délai de 20 jours commençant à courir à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2022401821FCCC2

Location gérance libre

Location d'un Fonds de Commerce

Gérance Libre

Suivant acte enregistré à la recette des finances avenue Habib Thameur le 02/3/2022 n° d'enregistrement 22300612 quittance n°M013922 Mr Mohamed Raouf Bechgha a loué le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à l'avenue Habib Thameur n°33 Tunis à Mr Bassem Ben Mohamed Jemaï Thebti pour une période d'un (01) ans renouvelable à compter du 1er/3/2022 jusqu'à le 28/02/2023.

Cet avis a été publié aux journaux La Presse et Essahafa du 8/7/2022.

2022T00780FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant avenant au contrat d'exploitation signé en date du 24 Juin 2022, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 4/7/2022 sous le n°22300874. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à la Société Ben Ayed Produits De Mer, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n° P25 au pavillon poissons au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros des poissons.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/7/2022 au 30/6/2023, renouvelable par tacite reconduction.

2022R01784FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 29/4/2022, enregistré à la recette des finances de Midoun le 4/5/2022 sous le n°22301606 et le reçu n°M034939, Mme Faten Denguezli a loué à Mr Safouane Mohamed, avec toutes les garanties effectives et juridique tout le fonds de commerce café 712 zone touristique Midoun Djerba, comprenant la clientèle et l'achalandage qui lui sont rattaché, l'installation et le mobilier.

La durée de ce contrat est d'une année renouvelable à compter du 01/5/2022 et finissant le 30/4/2023. Toute protestation à cette location doit se faire dans les 15 jours qui suivent cette publication à l'adresse citée précédemment.

Cette publication a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 5/7/2022.

2022401790FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat des propriétaires : RESIDENCE

IMMEUBLE BARCELONE SITUE A SOUKRA

Son siège social : 8 Rue Syrie Soukra Ariana 2036

L'assemblée du 13 octobre 2019, enregistré à la recette des finances sous le numéro 19807058 Quittance n°143362 en date du 5 novembre 2019, a décidé la constitution d'un syndicat suite accord de la municipalité La Soukra en date du 9 Juin 2020 et dont le bureau est composé de : M. Khalil Ben Hassine : Président M. Mourad Mrabet : Trésorier.

2022T00777APSF1

Constitution d'un syndicat

Suivant P.V de l'assemblée constitutif daté du 28/4/2022 enregistré à la recette des finances El Menzah 6 le 23/5/2022 sous le n°22703362 quittance n°077929 et suivant arrêté de la municipalité de l'Ariana sous le n°2365 du 5/7/2022 il a été constitué le syndic :

Dénomination : Syndic Résidence Selima

Adresse : Résidence Selima - Jinène Ennasr 2

Président : Fathi Chairat

Trésorier : Wassim Bouadhma

Membres : Fares Sassi - Aymen Ben Yaghlen - Saida Hamouda.

2022T00783APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom de l'association : Nefzetna Sports pour tous.

Le siège de l'association : Immeuble Beyazid, rue La République Nefza 9010.

Président : Oussama Gasmi.

Membres : Bouali Selmen. Houiji Sinda.

Objectifs : Former en encadrer les jeunes et développer leurs capacités physiques et artistiques.

Spécialités : Multiples des spécialités.

GSM : 25.503.530

2022R01793APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Espoir sportif à Sbikha

Siège social : quartier Al-Monji Salim, stade municipal, n°15

Catégorie : Association sportive

Activité : foot

Numéro et date du visa : N°1411 du 6/7/2022.

Autorité :

Président : Mahdi Ayad

Trésorier : Moncef Ferchichi

Secrétaire général : Mohsen Shehaibi.

2022S00815APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Maître Abderrazak Kilani

Avocat à la cour de cassation

De la Société Civile Professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS» rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier A, 5ème étage Montplaisir 1002 Tunis

Tél : 71.950.400

Fax : 71.950.370

MF : 000MA745188T

Poursuivant : Banque de l'Habitat, société anonyme représentée par son gérant, enregistrée au centre national des entreprises sous le N° Unique 0024588W ayant son siège social au 18, avenue Mohamed V - 1080 Tunis.

Partie saisie : Société de distillation et d'extraction des fleurs «SADEF» société anonyme S.A, représentée par président directeur général, Immatriculée au registre de Commerce auprès de 1ère instance de Grombalia sous le n°B0779742010 dont le siège social est fixé à la Pépinière Elan Technologique Mrazgua Nabeul.

Deuxième adresse : N°17 Rue Béhira Cité Bostan Borj Louzir Ariana 2080.

Avocat poursuivant : Maître Abderrazak Kilani, Avocat à la cour de cassation, de la Société Civile Professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS» sise à rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier A, 5ème étage Montplaisir 1002 Tunis.

Les immeubles saisies : L'immeuble objet du titre foncier n°561983 Nabeul dont la superficie totale s'élève à 10950 m² divisée en 10950 parts dénommé (Ardh Sassi) et dont la superficie a été abaissée pour devenir 9806m² c'est-à-dire 9806 parts et la partie saisie est propriétaire de 4600 parts dans l'indivision.

La saisie porte sur la totalité des parts appartenant dans l'indivision à la partie saisie et qui s'élèvent à 4600 part sur 9806 parts dans l'indivision du titre foncier n°561983 Nabeul dénommé «Ardh Sassi» sis à Béni Khiar gouvernorat de Nabeul. L'immeuble ouvre sur une route dans la zone industrielle de Béni Khiar.

La superficie restante revenant à la partie saisie après déduction d'une superficie de 600 m² constituants sa participation dans la route s'élève à 4400 m² et sur laquelle est construite une usine dont la superficie couverte s'élève à 1000 m². L'usine est désertée et comprend des restes de

vieux matériels servant à la distillation d'essences florales. L'usine est de construction légère et comprend 2 magasins vides couvrant 885 m². A l'extérieur se trouve l'administration couvrant une superficie de 78 m², un puits, un transformateur électrique couvrant 25m², un transformateur pour le gaz couvrant 12m², un bassin couvrant 45 m², un magasin pour le stockage et séchage couvrant 202 m². L'immeuble est clôturé de l'extérieur et de l'intérieur sur une longueur de 302,14 m et une hauteur de 2,60 m.

Mise à prix : la mise à prix s'élève à un million quatre cent vingt-trois mille trois cent dinars (1.423.300, D000).

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des criées (ventes immobilières) du Tribunal de 1ère instance de Nabeul Palais de justice de Nabeul, le mercredi 17 Août 2022 (17/8/2022) à 9h du matin et suivante.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble se fait tous les jours aux heures de travail administratif. Pour plus amples renseignements s'adresser au greffe de Tribunal de 1ère instance de Nabeul où un cahier des charges a été déposé et à l'étude de Maître Abderrazak Kilani, avocat près la cour de cassation de la société civile professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS», siège social rue 8002, immeuble espace Tunis, Escalier A, 5ème étage, Montplaisir 1002 Tunis.

Nul ne peut se porter enchérisseur que par la constitution d'un avocat et après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

2022T00781VEPA1

Vente Immobilière à l'enchère publique

Après la réduction de la mise à prix à 40%

1- Poursuivant : Mohammed Jadli, domicilié à Sidi Yaich, Gafsa.

2- Avocat poursuivant : Maître Saad Ammar avocat auprès la cour d'appel, demeurant à la rue Mohamed Ali Zitouni Gafsa.

3- Partie saisie : Younes Guenich domicilié à Sidi Yaich, Gafsa

4- Immeuble saisie : immeuble immatriculé sous le numéro 010014 Gafsa appelé Nawel, sis à Sidi Yaich Gafsa Nord Gafsa, c'est un immeuble à usage agricole sa superficie est 37455 mètres carrés.

5- Mise à prix après la réduction de la mise à prix à 40% : Quarante et un mille huit cent trente et un dinars 400 millimes 41. 831, 400 (après la réduction de mise à prix à 40% et on ajoute (3.730.380d) des charges.

6- Date d'audience : Jeudi dix-huit août deux milles vingt deux (18/8/2022) à neuf heures du matin et heures suivantes, devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Gafsa.

7- Visite des lieux : la visite de lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges et doit consigner le tiers du prix, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2022R01789VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BH bank (ex Banque de l'habitat) en la personne de son représentant légal demeurant au siège de sa direction régionale à Sousse sis à la route touristique à Khezama à Sousse enregistrée au registre national des entreprises son identifiant unique 00224588 w et qui a désigné son domicile au bureau de son avocat maître Mohamed Halloul sis à l'avenue de la République à Hammam Sousse (MF 0182736N).

Partie saisie :

1- Abdelfatteh Ben Bechir Hannachi, titulaire de la c.i.n. n°02982565 délivrée à Sousse le 8/9/1984, travailleur à l'étranger, demeurant à 13 rue de gabes Sousse en sa qualité de débiteur et de caution réelle.

2- Samia Bent Hachemi Nsir, titulaire de la c.i.n. n°08441329 délivrée à Tunis le 7/8/1999, demeurant à 13 rue de Gabès Sousse, en sa qualité de caution réelle et solidaire et signataire du contrat de mariage sous le régime de partage des biens.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Halloul, demeurant à son bureau sis avenue de la République, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de la maison moderne sise au quartier «el manazeh» à kalaa-seghira d'une superficie de 153 m² délimitée du cote sud par une habitation appartenant a autrui et du cote nord par une rue et du coté est par rue des roses et du coté ouest par une habitation appartenant a autrui et représente 153 parts indivises du titre foncier n°15482 Sousse qui est divisé en 126352 parts, et la maison sus-decrite comporte un garage et une habitation composée d'une salle de séjour, deux chambres, une cuisine et une salle de bains.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à cent quatre mille sept cent dinars 104.700, 000 DT auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mardi 16/8/2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance Sousse 2 sise à Sahloul, Sousse.

Conditions de visite de l'immeuble : Chaque jour de 9 H à 17 H.

Pour plus d'informations il est possible de consulter le cahier de conditions de vente déposé au tribunal de première instance Sousse2 ou bien au bureau de l'avocat poursuivant.

Pour participer à l'adjudication il faut déposer le tiers du la mise à prix ou bien présenter un cheque certifié ou bien une garantie bancaire à première demande et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation du gouverneur de la région.

2022S00814VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

Maître Basma Khemakhem

Avocate à la Cour d'Appel

La poursuivante : Société NEIFAR de Bâtiment S.A au nom de son représentant légal son registre de commerce n°B2445732005, son matricule fiscal n°934991S/A/M/000 ayant son siège social à la Rue du Cap Vert Tunis.

La partie saisie : Abir Ben Makhlouf, Directrice d'une Société, demeurant à la Résidence de l'Horizon, Le Lac Bloc 13 les Berges du Lac - Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Basma Khemakhem, Avocate à la cour d'appel, titulaire de matricule fiscal 841052R/A/P, ayant son cabinet à la rue Bach Hamba Immeuble Rex Palace quatrième étage bureau n°407 - 3000 Sfax.

Immeuble à vendre :

1/ Le Premier immeuble objet du titre foncier n°93031 Tunis: dénommé "Horizon 17" parcelle n°17 du plan de lotissement du titre foncier n°81532 Tunis sa superficie est de 29 mètres carrés qui se trouve au rez-de-chaussée de la résidence "L'Horizon" sise à l'angle de la Rue du Lac Haroun d'où son entrée principale et le passage du Lac Douce Patos aux berges du Lac de Tunis Nord Tunis même gouvernorat qui comporte un local commercial contigu avec le local objet du titre foncier n°93032 Tunis et qui ont été intégrés en un seul local aménagé par le locataire comme café et fast-food exploité comme partie relevant du café contenant une salle d'eau et derrière un endroit pour pâtisserie et fast-food.

Références d'inscription des droits de la débitrice saisie par rapport au titre foncier n°93031 : Tunis volume 18/1 n° 14285 en date du 6 septembre 2018 - Dépôt : Tunis.

2/ Le deuxième immeuble objet du titre foncier n°93032 Tunis : dénommé "Horizon 18" qui se compose de la parcelle n°18 d'après le plan de lotissement du titre foncier n°81532 Tunis sa superficie est de 29 mètres carrés qui se trouve au rez-de-chaussée de la Résidence "l'Horizon" sise à l'angle de la Rue du Lac Haroun d'où son accès principal et le passage Douce Patos aux Berges du Lac de Tunis Nord Tunis même gouvernorat qui comporte un local commercial contigu avec le local objet du titre n°93031 Tunis qui ont été intégrés dans un seul local aménagé par le locataire comme café et fast-food une partie est exploitée comme café avec un comptoir de services.

Références d'inscription des droits de la débitrice saisie par rapport au titre foncier n°93032 : Tunis volume 18/1 n°14288 en date du 6 Septembre 2018 - Dépôt : Tunis.

3) Le troisième immeuble objet du titre foncier n°120628 Sfax : Se compose d'un appartement sis au premier étage n°4 de l'immeuble dénommé "Résidence des Jumeaux" sis à la Route de Teniour km 2 en face de la Boulangerie Kanoun, Sfax qui comporte l'appartement ayant une superficie de 101 m², ayant une entrée intégrée avec la salle de réception, et qui se compose de deux chambres à coucher dont l'une comporte un balcon avec une salle de bain, une cuisine comportant un balcon, communiquant avec l'entrée de la salle de réception, il est destiné à l'habitation ses accessoires et ses équipements sont en bon état.

Références de l'inscription des droits de la partie saisie se rapportant au titre foncier n°120628 Sfax : Volume 1/2018 n°10188 en date du 10 octobre 2018 dépôt Sfax.

- Le premier et le deuxième immeuble sont décrits par le rapport d'expertise établi par l'expert Monsieur Othman Mahri suivant l'ordonnance sur requête n°91558 en date du 16/02/2022 rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis.

- Le troisième immeuble a fait l'objet du rapport d'expertise établi par l'expert Monsieur Mohamed Kchaou établi suivant ordonnance sur requête n°42/22 en date du 4/01/2022 rendue par le Tribunal de Première Instance de Sfax.

Mise à prix : - Pour le premier immeuble objet du titre foncier n°93031 Tunis cent seize mille dinars (116.000,000 d) d'après le rapport établi par l'expert Monsieur Othmane Mahri suivant l'ordonnance sur requête n°91558 en date du 16/02/2022 rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis.

- Pour le deuxième immeuble objet du titre foncier n°93032 Tunis cent seize mille dinars (116,000.000 d) d'après le même rapport d'expertise établi par l'expert Monsieur Othmane Mahri.

- Pour le troisième immeuble objet du titre foncier n°120628 Sfax cent dix mille dinars (110.000,000 d) d'après le rapport d'expertise établi par l'expert Monsieur Mohamed Kchaou suivant l'ordonnance sur requête n°42/22 en date du 4/01/2022 rendu par le Tribunal de Première Instance de Sfax.

Date et lieu des enchères : A la salle des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Tunis ayant son siège à l'Avenue Bab Bnet Tunis et ce le matin du mardi neuf août 2022 (9/8/2022) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Visite des immeubles : La visite des immeubles est possible tous les jours au cours de l'horaire administratif.

Pour d'amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis où est déposé le cahier des charges ou le cabinet de Besma Khemakhem Avocate à la Cour d'Appel ayant son bureau Rue Bach Hamba Immeuble Rex Palace quatrième étage Bureau n°407 - 3000 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2022X00876VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque De Tunisie, société anonyme, RC. N°B1105941996, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé 2 Rue de Turquie Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961F/A/P/000.

Partie saisie :

Mnaouer Ben Mohamed Sghaier Ben Ammar Gharbi, commerçant, titulaire de la CIN 06086736, identifiant unique 114475V, RC A1874032010 demeurant à Rue 2 Mars 1934 Sidi Bouzid.

Propriété à vendre :

600 parts à l'indivision de l'immeuble objet du titre foncier 66391 Sidi Bouzid dénommé «el AYFA» constitué de 172523 parts, représentant un terrain agricole d'une superficie de 172523 m², situé à la région de Sidi Bouzid et d'autre sur la route principale n°20 liant Sebitla à Sfax et la route secondaire n°01 niveau intersection Bir El Hfai Sidi Bouzid Assouda à 6 km environ Nord-Est Bir El Hfai gouvernorat Sidi Bouzid, lié à l'électricité et l'eau potable.

Mise à prix :

Fixée à quarante cinq mille dinars (45.000,000D) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sidi Bouzid sis au plais de justice Sidi Bouzid le jeudi le vingt huit juillet deux mille vingt deux 28/7/2022 à partir de neuf heure du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

2022X00882VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie :

Abdelhamid Ben Klifa Bouzaieni, commerçant, CIN 04320725 demeurant à la route meknessi km 1.5 Rgueub Sidi Bouzid et à la route de l'aéroport km 04 cité ennasim n°30 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisie :

Les parts indivises soient 618/9110 parts revenant au débiteur saisi dans l'immeuble dénommé «najla 12» objet du TF n°5352 sidi consistant en un terrain d'une contenance de 618 m² sur lequel est édifiée une construction exploité comme un dépôt d'une superficie couverte de 560.12 m² délimité de tous les coté par un terrain nu.

Mise à prix : (341.860.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 28/7/2022 à partir de 9h du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X00883VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie :

Abdelhamid Ben Mabrouk Ben Abdeslam cin 05236810 demeurant à la rue imem sahnoun immeuble jawa 3ème étage sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisie :

L'immeuble dénommé «zina» objet du TF n°71286 sidi bouzid sis à la région el besbes délégation de mazouna gouvernorat de Sidi Bouzid consistant en un terrain agricole d'une contenance de 51457 m² délimité du coté sud par la parcelle n°66, du coté est par la parcelle n°64, du coté nord par la parcelle n°61 et la parcelle n°71 et du coté ouest par la parcelle n°72, elle est situé dans une zone qui manque de l'eau d'irrigation et qui peut être influencée par la chasseresse.

Mise à prix : (12.864, 250) frais en sus

La date et lieu de la vente : le 28/7/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X00887VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Anis Gargouri

Avocat à la cour

12 Rue Salem Harzallah Sfax

L'adjudication aura lieu jeudi le 28 juillet 2022 à 9h à la chambre des criées au tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Poursuivant : Société EL ALIA au nom de son représentant juridique, S.A.R.L, Inscrite au Registre de commerce du tribunal de première instance de Sfax sous le n°B25134562009, matricule fiscal n°1113932WAM000, son siège social situé à route Menzel Chaker km 40 Sfax, qui a désigné son adresse au bureau de son avocat maître Anis Gargouri, 12 rue Salem Harzallah, Sfax.

Partie saisie : Mouldi Gharbi, gérant d'une société, titulaire de la carte d'identité n°04200013, demeurant à route Sbitla, Lasouda, Sidi Bouzid.

Avocat poursuivant : Maître Anis Gargouri Avocat à la cour, 12 rue Salem Harzallah, Sfax.

Immeuble à vendre : La totalité du bien immeuble non enregistré à la conservation foncière size à la zone municipale Lasouda contenant un entrepôt bâtit basé sur des poutres en béton armé comportant une grande porte en acier de son coté sud, limité au sud et l'est par une rue, au nord par Noureddine Ben Dhafer Badraoui, et à l'ouest par Habib Ben Mohamed Badraoui.

Mise à prix :

Cent quatre vingt dix huit mille dinars (198.000,000 D) suivant l'évaluation de l'expert Mohamed Naceur Hamdouni en vertu d'une ordonnance sur requête n°24644 en date du 02/12/2021 plus les frais et dépenses.

Pour plus d'amples renseignements s'adresser aux heures de bureaux aux lieux de l'immeuble, soit au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid où une copie du cahier des charges s'y trouve déposée, soit à l'étude de Maître Anis Gargouri.

N.B : Il n'est autorisé à participer aux enchères qu'à celui qui aura consigné le tiers de la mise à prix.

2022X00889VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 908910A (RC n°B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah IV ayant domicile élu à Etude Maître Olfa Gharbi 37 Bis rue Ali Zlitni, Manar 3 Tunis (créancier saisissant).

La partie saisie :

Monsieur Mohamed Hajjej, C.I.N n°09124929, PDG de Société, demeurant au 05 rue du KEF, Médenine (caution solidaire et hypothécaire de la société ALLUMINIUM HAJJEJ, SA, siège social à route Gabès Km2 4100 Médenine Nord, RC B2013652010 Tib 1ère inst Médenine, identifiant unique n°11331968L (débitrice principale).

Avocat poursuivant :

Maître Olfa Gharbi, Avocate à la cour de cassation, exerçant dans le cadre de la société «Internationale Avocats Conseils» 37 Bis rue Ali Zlitni, Manar 3 Tunis. MF : 985854Q/A/M/000.

Désignation du bien à vendre :

1- La propriété dénommée «EL WAFA 39» objet du titre foncier n°3985 Médenine, Lot 167 situé à Dkhila, Béni Khdach, Médenine d'une superficie de 3779 m² terrain à bâtir, sur la route entre Médenine et Béni Khdach, km 12 ;

2- La propriété dénommée «WAFA» objet du titre foncier n°28248 Médenine, Lot 152 situé à Dkhila, Béni Khdach, Médenine d'une superficie de 2109 m² terrain à bâtir, sur la route entre Médenine et Béni Khdach, km 12.

Mise à prix : * 9.447,500 DT pour la propriété objet du titre foncier n°3985 Médenine.

* 5.272,500 DT pour la propriété objet du titre foncier n°28248 Médenine.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 15 Août 2022 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Médenine.

La visite des lieux :

La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2022401819VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 908910A (RC n°B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah IV ayant domicile élu à Etude Maître Olfa Gharbi 37 BIS rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis. (Créancier saisissant)

La partie saisie :

La Société de Séchage de Plantes Médicinales et Aromatiques, SARL, ayant siège social à route ELBRIGE, Bouzgheme, Kasserine Sud, Kasserine, identifiant unique RNE n°1128482S, (RC Kasserine n°B133092010).

Avocat poursuivant :

Maître Olfa Gharbi, Avocate à la cour de cassation, exerçant dans le cadre de la société «Internationale Avocats Conseils» 37 Bis rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis. MF : 985854Q/A/M/000

Désignation du bien à vendre :

La propriété «Nidhal», Terraib agricole de 01 H 08 C 23 A objet du titre foncier n°27569 Kasserine situé à BOUZGHEME, Kasserine Nord, au nord rails, ouest et sud terrain Swalmia, route à l'est. Superficie arborée 6674 m², 4149 m² terrain avec maison de 84 m² avec un local d'administration sur 210 m² avec réseau sanitaire et eau potable.

Mise à prix : Cent soixante et onze mille quatre cent cinquante-six dinars (171.456 D, 000).

Date et lieu de l'adjudication : lundi 8/8/2022 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Kasserine.

La visite des lieux :

La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2022401820VEPA1

Avis aux créanciers

Appel d'offres de cession de la société de promotion touristique

Hôtel Bahia beach

I.U : 372999A

Dans le cadre du jugement n°479 rendus par le tribunal de première instance de Tunis le 27 mai 2009, il a été décidé la cession de la société de promotion touristique Hôtel Bahia beach en lot unique, le contrôleur d'exécution Maître Heni Chokri annonce par la voie d'appel d'offre, la cession, de la société de promotion touristique Hôtel Bahia beach en lot unique avec toutes ses composantes de terrain, construction et fonds de commerce sise à rue zaytouna zone touristique yasmine Hammamet dérivé route nationale n°1 Tunis et Sousse Hammamet sud gouvernorat de Nabeul.

Les personnes intéressées sont invitées à se présenter au cabinet du contrôleur d'exécution, M. Heni Chokri domicilié à 34 rue Ali Dargouth étage

n°3 bureau A 1001 Tunis téléphone 71 331 411 pour retirer le cahier des charges contre le paiement d'un montant de 200 dinars. Non remboursable.

Le dernier délai d'envoi les offres est fixé à la date du 28 Août 2022, le cachet de la poste fait foi.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Essahafa et la Presse en date du 7/7/2022.

2022T00784VEPA2

Jugement en référée de nomination d'un liquidateur

Société «d'étude, assistance et de Partenariat»

Adresse : rue Dalia n°5, Al-Mourouj 1 Ben Arous

MU : 0745322F

En vertu du jugement en référée n°69100 rendue par le Tribunal de 1ère instance de Ben Arous le 10/5/2022, il a été décidé de remplacer le liquidateur de la Société d'Etudes, d'Appui et de Partenariat SETEPAR, dont le siège social est situé à rue Dalia n°5, Al-Morouj 1 Ben Arous, et de nommer Monsieur Ahmed Chefi comme liquidateur de ladite société sous la tutelle du juge-commissaire, Mme Jehan Ben Hamdana, et autorisant l'inscription de ce jugement au registre du commerce.

Tous intéressés peuvent contacter liquidateur susmentionné au 8 rue de Kuweit 2ème Etage bureau n°10 Lafayette Tunis. (Tel 71.830.092)

2022401806VEPA2

Avis de distribution

Le Greffier de chambre de distribution au tribunal de première instance de Tunis annonce l'ouverture de la distribution de la somme de 10.100D000 consigne à la caisse de dépôt et consignation à la date de 29/11/2017 selon reçu R010650 présente par maître Mohamed Ali Ellili Avocat près la cour de Tunis à l'intérêt de son client Caisse Nationale de Sécurité Sociale contre Sarl Sté Vension dont le dossier de distribution est inscrit sous le n°2033/2021 dans les trente jours de la publication au journal officiel tout créancier éventuel qui entend participer à la distribution des deniers doit sous peine de forclusion produire ses titres de créancier au greffe du tribunal compétent et ce suivant l'article 468 code procédure civile et commerciale et ce avec une demande de collocation faite sous la constitution avocat duquel domicile est lu de droit pour la production de cette demande.

2022401818VEPA2

Appel d'offres de CESSION DE LA SOCIETE

Christine Confection AUX TIERS

Société à responsabilité limitée

R.C : B187051996

I.U : 0015018N

Capital social : 9500000 dinars

Siège social : 8 Rue Parfumerie, zone industrielle, Ksar Said La Manouba 2086

L'administrateur judiciaire Mme Khalfi Sihem chargée de céder la société Christine Confection a l'honneur d'aviser le public de cet appel d'offres pour la deuxième fois. Par conséquent, les personnes souhaitant participer doivent retirer le cahier des charges préparé à cet effet, le reconstituer et le retourner directement au cabinet de l'administrateur judiciaire, sis au 19 Rue de Libye Lafayette 1002 Tunis 4ème étage dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres de cession de la société Christine Confection».

La date limite d'acceptations des offres est fixée au 23/7/2022 pour enter dans la fin. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le cahier des charges, qui est à la disposition du public, qui peut être retiré contre paiement d'un montant de deux cent dinars, non remboursable.

Les soumissionnaires peuvent également visiter l'entreprise objet de la mission après avoir fixé un rendez-vous préalable avec l'administrateur judiciaire par téléphone fixe 71.835.690 ou mobile 98.103.428.

2022401822VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

SOCIETE ESMERALDA IMMOBILIERE

Société anonyme

Au capital de 1 500 000 Dinars

Siège social : Colisée Soula Bloc C, 2ème étage, 2092 El Manar II

Identifiant unique : 0957277W

Messieurs les actionnaires de la Société ESMERALDA IMMOBILIERE sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 19 Août 2022 à dix heures (10h) du matin au siège social, à l'effet de délibérer en :

Assemblée générale ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020

- Examen et approbation des états financiers relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020

- Approbation d'opérations

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Nomination des membres du conseil d'administration

- Nomination d'un commissaire aux comptes

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

Assemblée générale extraordinaire à l'issue de la première à onze heures (11h) du matin, sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2022R01785SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE VENUS INVESTISSEMENT TOURISTIQUE (V.I.T.)

Société anonyme

Au capital de 27.092.000 dinars

Siège social : Route Korniche Sousse 4000

RNE : 0019953N

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE VENUS INVESTISSEMENT TOURISTIQUE (V.I.T) sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 16 août 2022 à dix heures au siège social du groupe JOOSSOOR. Lake Side, rue îles charouine. Lac 2, et ce à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation des rapports du conseil d'administration relatifs à l'exercice 2021

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2021

3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2021

4- Approbation des conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales

5- Affectation des résultats de l'exercice 2021

6- Quitus aux administrateurs

7- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021

8- Pouvoir pour formalités

9- Questions diverses.

2022S00817SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 13 août 2022

DJERBA TRADE & SERVICES

N° CNSS : 0015728144

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0712628S

Code fiscal : 712628/SA/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Djerba Trade & Services sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 13 août 2022 à 10h au siège social de la société à Djerba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour la gestion 2021.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

- Approbation des opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux Administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Pouvoirs à donner.

- Questions diverses.

2022X00879SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 13 août 2022

DJERBA TRADE & SERVICES

N°CNSS : 0015728144

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0712628S

Code fiscal : 712628/S/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Djerba Trade & Services sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le samedi 13 Août 2022 à 11H au siège de la société à Djerba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Réduction et Augmentation du capital

- Modification de l'article six du statut

- Questions diverses.

2022X00880SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE MONTAZAH HAMMAMET SUD "M.H.S"

Société anonyme

Au capital de 7 775 000 Dinars

11 Rue Slimen Ben Slimen Manar II - 2092 Tunis

RNE : 496278G

Affiliation CNSS : 211604-47

Messieurs/Mesdames les actionnaires de la SOCIETE MONTAZAH HAMMAMET SUD «MHS», sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra, le 28-7-2022 à 11H au siège social sis au 11 Av Slimen Ben Slimen - El Manar II - 2092 Tunis, à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2021.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées

- Affectation de résultat de l'exercice 2021

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2021

- Acceptation de la démission des deux administrateurs

- Approbation des deux nouveaux administrateurs nominés par le conseil d'administration

- Questions diverses.

Les actionnaires sont également convoqués à l'assemblée générale extraordinaire le même jour 28-7-2022 à 12h au siège de la société afin de débattre de l'ordre du jour suivant :

- Statuer de la continuité d'exploitation de la société conformément aux prescriptions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

- Augmentation du capital.

2022401811SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'ETUDES & DE DEVELOPPEMENT DE L'IMMOBILIER «SEDIM »

S.A au capital de 740.000 Dinars

11 Rue Slimene Ben Slimene Manar2

Affiliation CNSS : 74604-11

RNE : 1802H

Messieurs/Mesdames les actionnaires de la SOCIETE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT L'IMMOBILIER "SEDIM", sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra, le 28-7-2022 à 10h au siège social sis au 11 Av Slimen Ben Slimen - El Manar II - 2092 Tunis, à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2021.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées

- Affectation de résultat de l'exercice 2021

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2021

- Questions diverses.

2022401812SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE GENERALE D'ETUDES & D'INGENEERING "SGEE"

S.A au capital de 1.600.000 de D

19, Rue SYPHAX Notre Dame 1082 Tunis

Affiliation CNSS : 36377-02

RNE 1696A

Messieurs/Mesdames les actionnaires de la SOCIETE GENERALE D'ETUDES ET D'INGENEERING "SGEE", sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra, le 28-07-2022 à 9H au siège social sis au 11 Av. Slimen Ben Slimen - El Manar II - 2092 Tunis, à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2021.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées

- Affectation de résultat de l'exercice 2021

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2021

- Questions diverses.

2022401813SANB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Mr Mongi Ben Mhenni Ben Yahia El Marouch titulaire de la CIN n°05069240 déclare la perte du titre foncier constitutif n°27851 du titre foncier n°22422 Médenine situé à Ghizen Jerba suivant déclaration d'honneur daté du 21/3/2022.

Cette annonce a été parue aux journaux Le Temps et Essabah du 22/3/2022.

2022T00782DIVD2

Avis de perte

Monsieur Jmili Youssef, titulaire de la CIN n°01412624 atteste par la présente la perte d'un acte de propriété de titre foncier numéro 30125 Bizerte nommé hana à Bizerte concernant un terrain Agricole.

Acte N° : 07/6617

2022R01705DIVD2

Avis

Mr. Abdellatif Koubaa annonce que l'acte de propriété de Mohamed Salem et Khadija Koubaa d'un terrain d'une superficie approximative de 20 hectares situé à la Forêt de Sfax Route Ataya km 15 est effectuée par l'acte de donation datée le 29/4/1922 et enregistré le 27/6/1922 n°383 à l'attestation de deux notaires Hammouda Khabou et Mohamed Fourati est perdu et il désire extraire délivrer une autre copie originale de tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire Maître Abdessalem Medhioub où existe dans la rue du Notaires n°100 Médina Sfax dans un délai ne dépasse pas 30 jours.

2022X00877DIVD2

Avis

Madame Karrat Fahima annonce que son titre de propriété d'une part à l'indivision d'une parcelle de terrain bâtit ayant comme surface 55.5m² située entre al Ain et Manzel Cheker Km 6 a été disparu et elle veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Ben Amira Sleh situer 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2022X00878DIVD2

Avis

Madame Houria Bent Mokhtar Ben Mohamed Harrabi annonce au public qu'elle possède un logement ayant une superficie de 143m² sise à Skhira Sfax limité du sud Dhaou Mednini et à l'est et au nord une route et au nord Ali Boukricha et que son acte de propriété est perdu et elle veule extraire une deuxième copie originale.

Et si quelqu'un veut s'opposer doit s'adresser auprès du notaire à Sfax Monsieur Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2022X00881DIVD2